

## D'une condamnation l'autre, l'analyse de Madiran

**Author :** spo

**Categories :** [Revue de presse](#)

**Date :** 10 février 2010

Dans le numéro de [Présent](#) de ce mercredi 10 février, on peut lire les propos de Jean Madiran qui relie l'effort entrepris par le cardinal Vingt-Trois pour obtenir la condamnation des traditionalistes à son comportement lors des obsèques de Philippe Séguin. Une analyse à prendre en compte...

*« Avant le 11 janvier 2010, le Cardinal pouvait exercer son hostilité aux dispositions pontificales du 07.07.07 sans avoir besoin, en outre, d'instrumentaliser l'affaire à des fins de diversion tactique.*

*Après le 11 janvier, son hostilité a marqué un redoublement manifeste et provocateur, jusqu'à préparer une condamnation solennelle des traditionalistes qui réclament une messe non point mensuelle ou bi-mensuelle, mais hebdomadaire, chaque dimanche, comme il est normal.*

*Il est bien difficile de croire à une simple coïncidence qui serait accidentelle et sans signification. Tout se passe comme si le Cardinal, voulait, en dramatisant davantage son affrontement avec les traditionalistes, détourner l'attention et obtenir que l'on parle d'autre chose.*

*Autre chose que quoi ?*

*Autre chose que le 11 janvier 2010.*

*Le 11 janvier 2010, comment l'oublier ? lors des obsèques aux Invalides de Philippe Séguin, le Cardinal « présida » une messe de funérailles où l'eucharistie fut distribuée à toute une classe politico-médiatique d'avorteurs, de complices des lois et des pratiques abortives, de prosélytes de la promotion juridique et scolaire de l'homosexualité.*

*La communion leur fut d'ailleurs donnée comme il convient sans doute à des citoyens conscients de l'éminente dignité moderne de leur personne humaine, c'est-à-dire dans la main, et fièrement debout, selon un rite qui manifeste son profond respect de l'autonomie morale des sans Dieu.*

*On savait d'avance quelles seraient les particularités dominantes de l'assistance. Dans un tel cas, il convient d'afficher à la porte d'entrée, et au besoin de répéter oralement que pour recevoir la sainte communion il faut être baptisé, catholique, et n'avoir conscience d'aucun péché mortel non encore absous. Il ne nous appartient pas de connaître, et encore moins de juger, l'état au for intérieur de tant d'étranges communiants, ni du Cardinal qui « présidait » la messe. Mais au for externe, il est évident qu'il s'agissait de pécheurs publics en grand nombre ; et le Cardinal présidant a mérité le titre, qui l'accompagne désormais, de « président des pécheurs publics ».*

*On doit toutefois lui reconnaître une excuse : interdire la communion aux pécheurs publics eût été de sa part, et à ses propres yeux, une discrimination*

*coupable, alors que lui-même professe le conformisme de se déclarer tout à fait engagé dans la « lutte contre toute espèce de discrimination ».*

*Vers la fin de la IIIe République, les politiciens publiquement compromis dans une très sale affaire disaient entre eux, en manière de boutade : « Il faudrait une guerre pour faire oublier ça. » Ce qui s'est largement vérifié. Aujourd'hui, quand il parle au Souverain Pontife ou à n'importe qui, le Cardinal sait bien que son interlocuteur pense en silence à l'énorme festival de sacrilèges qu'il a présidé aux Invalides le 11 janvier 2010. Peut-être un déchirement aussi profond que celui de la condamnation de l'Action française en 1926 pourrait-il « faire oublier ça ». On entend murmurer de plus en plus fort, dans certains milieux épiscopaux, qu'il existe encore un « courant maurrassien » dans le catholicisme, et qu'il faut le condamner comme une « résurgence du paganisme le plus cynique et le plus dangereux » qui ait jamais existé. Ainsi parlait le cardinal Lustiger, c'était l'une de ses obsessions. De toutes façons, le président du festival paraît moralement handicapé pour longtemps, et c'est justice. Nous comprenons qu'il en soit mortellement accablé, et bien à plaindre. »*